

1 IDENTIFICATION

1.1 Nom Commercial: Désodorisant enveloppe du sucette fraicheur Orange *Chupa Chups*

1.2 Usage recommandé: Désodorisant imprégné de feuilles de cellulose pour la diffusion.
Usage domestique et professionnel.

Usages déconseillés: Tout usage non spécifié dans ce paragraphe ou dans le paragraphe 7.3.

1.3

C/O Studio Marchiori
Via Beato Sebastiano Valfré, 14
10121 Torino – ITALIE
Tél. +39 0115613272 Fax +39 0115627450

1.4 Téléphones d'urgence: Centre anti-poison: Paris 01 40 05 48 48

2 IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

2.1 Classement de la substance ou du mélange:

Sensibilisation cutanée, 1B H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Danger pour le milieu aquatique – (à long terme), 2
H411: Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes:



Mot d'avertissement : ATTENTION

Indications des dangers: H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
P411: Toxique pour les organismes aquatiques; entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102: Tenir hors de portée des enfants.
P103: Lire l'étiquette avant utilisation.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264: Se laver soigneusement après manipulation.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391: Recueillir le produit répandu.
P501: Éliminer le contenant/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Il revient au

fabricant/fournisseur ou à l'autorité compétente de préciser si les prescriptions d'élimination s'appliquent au contenu, au récipient ou aux deux.

Information supplémentaire: EUH208:Contient *hexyl cinnamal, alpha-Damascone, Hexyl salicylate* Peut provoquer une réaction allergique

Substances qui contribuent à la classification: d-limonene; Geraniol; Citral; Citronelol

2.3 Autres dangers:

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou tPtB.

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances:**

Non applicable.

3.2 Mélange:

Support de polymère parfumé.

Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption et présentent un danger pour la santé ou l'environnement et/ou avec une limite d'exposition reconnue:

Identificateurs	Ingrédients	% p/p	Classification selon le règlement 1272/2008 (**)
N° CAS: 56539-66-3 N° EINECS: 260-252-4 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119976333-33	3-Methoxy-3-methyl-1-butanol	$30 \leq c < 50\%$	[Eye irrit 2: H319]***
N° CAS: 78-70-6 N° EINECS: 201-134-4 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119474016-42	Linalol	$5 \leq c < 10\%$	[Skin Irrit 2: H315]***
N° CAS: 5989-27-5 N° EINECS: 227-813-5 N° Index: 601-029-00-7 N° Reg. REACH: 01-2119529223-47	d-Limonen	$1\% \leq c < 2.5\%$	Flam Liq 3: H226 Skin Irrit 2: H315 Skin Sens 1: H317 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410
N° CAS: 106-24-1 N° EINECS: 203-377-1 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119560621-44	Geraniol	$1\% \leq c < 2.5\%$	[Skin Irrit 2: H315 Skin Sens 1B: H317 Eye Dam 1: H318]***
N° CAS: 5392-40-5 N° EINECS: 226-394-6 N° Index: 605-019-00-3 N° Reg. REACH: 01-2119462829-23	Citral	$1\% \leq c < 2.5\%$	Skin Irrit 2: H315 Skin Sens 1: H317
N° CAS: 106-22-9 N° EINECS: 203-375-0 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119453995-23	Citronelol	$1\% \leq c < 2.5\%$	[Skin Irrit 2: H315 Skin Sens 1: H317 Aquatic Chronic 2: H411]***

N° CAS: 101-86-0 N° EINECS: 202-983-3 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: n.d.	alpha-hexyl cinnamaldehyde	1% ≤ c < 2.5%	[Skin Irrit 2: H315 Skin Sens 1B: H317]***
N° CAS: 1222-05-5 N° EINECS: 214-946-9 N° Index: 603-212-00-7 N° Reg. REACH: 01-2119488227-29	Galaxolide	c < 1%	Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410
N° CAS: 6259-76-3 N° EINECS: 228-408-6 N° Index: n.d. N° Reg. REACH: 01-2119638275-36	hexyl salicylate	c < 1%	[Skin Irrit 2: H315 Skin Sens 1: H317 Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410]***
N° CAS: 43052-87-5 N° EINECS: n.d. N° Index: n.d. N° Reg. REACH: n.d.	alpha-Damascone	c < 1%	[Acute Tox 2: H302 Skin Sens 1: H317]***

(**) Voir le paragraphe 16 du texte en phrases complètes H.
[]*** Classification non établie par le Règl. n° 1272/2008 (CLP) sinon par le fabricant/fournisseur.

4 PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires:

L'information sur la composition du produit a été mise à jour et remise au centre anti-poison de Paris. En cas d'intoxication, appelez le centre anti-poison de Paris au 01 40 05 48 48.

Indications générales: En cas de doutes ou si les symptômes d'inconfort persistent, demander un avis médical. Si la respiration est arrêtée ou s'il y a signe de perte de connaissance, appliquer la respiration artificielle (la respiration artificielle ne doit pas être faite s'il y a eu contamination par le produit). Ne jamais rien administrer par voie orale à des personnes inconscientes. En cas de contact avec les yeux et la peau, traiter premièrement les yeux. Voir les symptômes et effets dans le paragraphe 11.

En cas de contact avec la peau: Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer la peau ou doucher la victime avec de l'eau et du savon doux neutre. S'il y a des troubles cutanés (démangeaisons, rougeurs, éruptions cutanées, cloques, ...), consulter un médecin avec la fiche de données de sécurité.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux abondamment avec de l'eau à la température ambiante pendant au moins 15 minutes. Éviter que la victime se frotte ou se ferme les yeux. Dans le cas où la victime porte des verres de contact, ils doivent être retirés s'ils ne sont pas collés aux yeux sinon il pourrait y avoir un dommage supplémentaire. Dans tous les cas, après le nettoyage des yeux, contacter un médecin le plus rapidement possible avec la FDS du produit.

En cas d'ingestion: Demander immédiatement une assistance médicale. NE PAS FAIRE VOMIR, dans le cas échéant, maintenir la tête inclinée vers l'avant pour éviter l'aspiration. Maintenir la victime au repos. Rincer la bouche et la gorge puisqu'il y a une possibilité qu'elles aient été touchés par l'ingestion.

En cas d'inhalation: Produit non classé comme dangereux pour l'inhalation. En cas de symptômes d'empoisonnement, il est recommandé de sortir la victime du lieu de l'exposition, lui donner de l'air frais et la maintenir au repos. Demander de l'aide médicale si les symptômes persistent ou s'aggravent.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés:

Produit irritant au contact direct avec les yeux et sensibilité au contact avec la peau.

4.3 Indication de toute attention médicale et des traitements spéciaux qui doivent être dispensés immédiatement:

Traitements symptomatiques.

5 MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs appropriés:

Appropriés: Tous les adapter aux matériaux environnants. Utilisez de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC).

Inappropriés: IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'employer de l'eau en jet comme agent d'extinction.

5.2 Risques spécifiques dérivés de la substance ou mélange:

Produit non inflammable sous les conditions régulières de stockage, de manipulation et d'utilisation normale. La réaction de combustion peut créer des sous-produits tel que: CO₂, CO, NO_x, qui peuvent être hautement toxiques et par conséquent, représenter un risque pour la santé.

5.3 Mesures spéciales de protection pour les pompiers:

Équipement de protection pour le personnel de lutte aux incendies: Bottes imperméables, gants et lunettes de protection. Si un feu se produit, porter un appareil respiratoire autonome (voir paragraphe 8).

Information supplémentaire: Réfrigérer les récipients près de la source de chaleur ou du feu avec de l'eau pulvérisée. Ne pas déverser les eaux contaminées chimiquement au sol, dans les eaux ou les drains. Prendre les mesures nécessaires pour retenir les eaux usées afin de les éliminer ultérieurement selon les réglementations locales.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Avant d'entrer en contact avec la substance renversée, il peut être nécessaire d'utiliser des éléments de protection individuelle (voir paragraphe 8).

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

Éviter à tout prix n'importe quel type de déversement aquatique. Garder adéquatement le produit absorbé/récolté dans des récipients fermés hermétiquement. En cas de grands déversements du produit, aviser les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage:

Ramasser le produit avec des pelles ou d'autres moyens et placer dans un récipient pour les réutiliser (de préférence) ou les supprimer. Pour toutes questions relatives à l'élimination, consultez la section 13.

6.4 Références à d'autres sections:

Voir le paragraphe 8 et 13.

7 MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions générales: Respecter la législation des normes de sécurité et d'hygiène du travail. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant la manipulation. Après la manipulation, se laver les mains à l'eau et au savon. Pour le contrôle de l'exposition et les moyens de protection individuelle, voir le paragraphe 8. Éviter le déversement libre du récipient. Maintenir l'ordre et la propreté dans les endroits où des produits dangereux sont manipulés.

Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions: Produit non inflammable sous les conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Consulter le paragraphe 10 sur les conditions et matériaux qui doivent être évités.

Recommandations techniques afin d'éviter les risques ergonomiques et toxicologiques: Retirer les vêtements et les équipements de protections contaminés avant d'entrer dans les zones d'alimentation.

Produit non inflammable sous les conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Des sous-produits de la réaction de décomposition (CO₂, CO, NO_x, ...) peuvent être très toxiques lors de la combustion du produit et, par conséquent, peuvent présenter un risque élevé pour la santé.

Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux: Dû au danger du produit pour l'environnement, il est recommandé de l'utiliser dans des aires qui disposent des barrières de contrôle de contamination en cas de déversement ainsi que de disposer de matériel absorbant à proximité (voir paragraphe 6.3).

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles:

Mesure technique de l'entreposage:

ITC (R.D.379/2001): Non applicable
Classification: Non applicable
T^a minimum: 5°C
T^a maximum: 35°C
Temps maximum: >36 mois

Conditions générales d'entreposage:

Éviter les sources de chaleur, radiations, électricité statique et contact avec les aliments. Entreposer uniquement dans le récipient original, bien fermé et dans un endroit sec.

- 7.3 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles:**
Désodorisant à usage domestique et professionnel. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition écologiques (VLA): Aucune des valeurs limites définies pour l'un des composants individuels.

Identification	VLA-ED		VLA-EC		SOURCE /ANNÉE
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Citral (CAS: 5392-40-5; CE: 226-394-6)	5	-	-	-	INSHT / 2015

Valeurs limites biologiques (VLB): Non établies pour les composantes individuelles.

Valeurs DNEL (Niveau sans effets dérivés pour la santé): Non pertinentes.

Valeurs PNEC (Concentration prévue sans effets pour les organismes aquatiques): Non pertinentes.


8.2 Contrôles de l'exposition:

Mesures générales de sécurité et d'hygiène dans l'environnement de travail: Comme mesure de prévention, il est recommandé d'utiliser des équipements de base de protection individuelle, avec la «marque CE» correspondant en accord avec le R.D. 1407/1992. Pour plus d'information sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection), consulter le feuillet informatif remis par le fabricant de l'EPI. Les indications contenues dans ce point se réfèrent au produit pur. Les mesures de protection pour le produit dilué pourraient varier en fonction de son grade de dilution, utilisation, méthode d'application, etc. L'évaluation pour installer des douches d'urgence et/ou lavabos dans les entrepôts sera évalué selon la norme référant au stockage de produits chimiques et sera applicable cas par cas. Pour plus d'information, voir les paragraphes 7.1 et 7.2.

- Mesures d'ordre techniques: Elles ne sont pas nécessaires si les précautions de manipulation et de stockage recommandées sont respectées.
- Mesures de protection individuelle:


Protection respiratoire: Non nécessaire.

Protection spécifique des mains: Nous vous recommandons d'utiliser des gants de protection, surtout s'il y a un contact prolongé ou répété.


Pictogramme PRL	EPI	Marque	Normes CEN	Observations
	Gants de protection chimique		EN374-1:2003 EN 374-3:2003/AC:2006 EN 420:2003+A1:2009	Remplacer les gants avant quelconque détérioration.

Protection oculaire et faciale: Il est pas nécessaire mais utiliser dans un cas échéant:



Pictograma PRL	EPI	Marcado	Normas CEN	Observaciones
----------------	-----	---------	------------	---------------

	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures et/ou projection		EN 166:2001 EN 172:1994/A1:2000 EN 172:1994/A2:2001 EN ISO 4007:2012	Nettoyer de façon journalière et désinfecter périodiquement en suivant les instructions du fabricant.
--	---	---	---	---

Protection corporelle: N'est pas nécessaire, mais nous recommandons d'utiliser:

Pictograma PRL	EPI	Marcado	Normas CEN	Observaciones
	Linge de travail		EN ISO 13688:2013	Usage exclusif sur le lieu de travail
	Chaussure de travail antidérapantes		EN ISO 20347:2012 EN ISO 20344:2011	Aucune

Mesures complémentaires d'urgence:

Medida de emergencia	Normas	Medida de emergencia	Normas
 Douche d'urgence	ANSIZ358-1 ISO 3864-1:2002	 Douche oculaire	DIN 12 899 ISO 3864-1:2002

8.3 Contrôle de l'exposition à l'environnement:

En vertu de la législation communautaire de protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter le déversement tant du produit comme de son contenant dans l'environnement. Pour de l'information supplémentaire, voir paragraphe 7.1.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information de base des propriétés physiques et chimiques (visé au liquide imprégné):

État physique à 20°C:	Liquide
Aspect:	Fluide
Couleur:	Non pertinente *
Odeur	Aromático
pH (al 100%):	Non pertinente *
Densité à 20°C:	Non pertinente *
Densité relative à 20°C:	Non pertinente *
Densité de vapeur à 20°C:	Non pertinente *
Viscosité dynamique à 20°C:	Non pertinente *
Viscosité cinématique à 20°C:	Non pertinente *
T° congélation:	Non pertinente *
T° ébullition à pression atmosphérique:	Non pertinente *
Pression de vapeur à 20°C:	Non pertinente *
Pression de vapeur à 50°C:	Non pertinente *
Taux d'évaporation à 20°C:	Non pertinente *
Solubilité dans l'eau à 20°C:	Insoluble
Température de décomposition:	Non pertinente *
Température d'inflammation:	Non inflammable (P.I. > 60°C)
Température d'auto-inflammation:	192°C
Limite d'inflammabilité inférieure:	Non pertinente *
Limite d'inflammabilité supérieure:	Non pertinente *
Propriétés comburantes:	Non pertinente *
Propriétés explosives:	Non pertinente *
Coefficient de répartition n-octanol/eau (log Pow):	Non pertinente *

9.2 Informations additionnelles:

Tension superficielle à 20°C:	Non pertinente *
-------------------------------	------------------

Indice de réfraction:	Non pertinente *
<u>En application au R.D. 117/2003 (Directive 2010/75/UE)</u> , ce produit présente les caractéristiques suivantes:	
C.O.V. (administré):	38.37% poids
Concentration C.O.V. a 20°C:	374.98 g/L
Numéro de carbones moyen:	6.87
Poids moléculaire moyen:	124.92 g/mol

(*)Non pertinente dû à la nature du produit, ne fournit pas d'information caractéristique de son danger.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité:

Si les instructions techniques de stockage des produits chimiques sont suivies, les réactions dangereuses ne seront pas attendues (voir paragraphe 7).

10.2 Stabilité chimique:

Ce produit est stable sous les conditions indiquées de stockage, de manipulation et d'utilisation.

10.3 Risque de réactions dangereuses:

Sous les conditions indiquées, les réactions dangereuses pouvant provoquer une pression ou des températures excessives ne sont pas attendues.

10.4 Condition à éviter:

Chocs et friction	Contact avec l'air	Réchauffement	Lumière solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Évitez lumière directe	Évitez lumière directe	Non applicable

10.5 Matériaux incompatibles:

Acides	Eau	Matériaux comburantes	Matériaux combustibles	Autres
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Certaines conditions de décomposition peuvent libérer des mélanges complexes de substances chimiques tel que le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone et d'autres composants organiques.

11 DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1 Information sur les effets toxicologiques:

En cas d'exposition répétitive, prolongée ou à concentrations supérieures à celles établies par les limites d'exposition professionnelles, il peut se produire des effets néfastes pour la santé en fonction de la voie d'exposition.

Contact avec les yeux: Produit des irritations lors du contact avec les yeux.

Contact avec la peau: Contient *d-limonene*: Peut provoquer une réaction allergique.

Ingestion: L'ingestion d'une dose considérable peut créer une irritation de la gorge, des douleurs abdominales, des nausées et des vomissements.

Inhalation: Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour l'inhalation ayant des effets aigus, irréversibles ou chroniques.

11.2 Données toxicologiques spécifiques des substances:

Identification	Toxicité aiguë	Genre
Linalol (CAS: 78-70-6; CE: 201-134-4)	DL50 oral	3000 mg/Kg
	DL50 cutánea	5610 mg/Kg
	CL50 inhalación	-
Citral (CAS: 5392-40-5; CE: 226-394-6)	DL50 oral	4950 mg/Kg
	DL50 cutánea	2250 mg/Kg
	CL50 inhalación	-
d-Limonen (CAS: 5989-27-5; CE: 227-813-5)	DL50 oral	4400 mg/Kg
	DL50 cutánea	5100 mg/Kg
	CL50 inhalación	-
Citronelol (CAS: 106-22-9; CE: 203-375-0)	DL50 oral	3450 mg/Kg
	DL50 cutánea	2650 mg/Kg

Geraniol (CAS: 106-24-1; CE: 203-377-1)	CL50 inhalación	-	-
	DL50 oral	4200 mg/Kg	Rata
	DL50 cutánea	5100 mg/Kg	Conejo
a-hexilcinamaldehido (CAS: 101-86-0 CE: 202-983-3)	CL50 inhalación	-	-
	DL50 oral	3100 mg/Kg	Rata
	DL50 cutánea	3000 mg/Kg	Conejo
alpha-Damascone (CAS: 43052-87-5; CE: n.d.)	CL50 inhalación	-	-
	DL50 oral	1670 mg/Kg	-
	DL50 cutánea	2900 mg/Kg	-
	CL50 inhalación	-	-

11.3 Sensibilisation:

Le produit est classifié comme dangereux pour effets sensibilisants. Contient *hexyl cinnamal*, *alpha-Damascone*, *Hexyl salicylate*: Peut provoquer une réaction allergique.

11.4 Toxicité spécifique de certains organes (STOT):

Exposition unique: Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour cet effet, il ne contient pas de substances classifiées comme dangereuses. Pour plus d'information, voir le paragraphe 3.

Exposition répétée: Le produit n'est pas classifié comme dangereux, il ne contient pas de substances classifiées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'information, voir le paragraphe 3.

11.5 Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

Le produit n'est pas classifié comme ayant des effets cancérogénitiques, mutagénitiques ou toxiques pour la reproduction, il ne contient pas de substances classifiées comme dangereuses. Pour plus d'information, voir le paragraphe 3.

12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas de données expérimentales sur le mélange lui-même à savoir s'il contient des propriétés ecotoxicologiques. Celles des composantes individuelles sont indiquées.

12.1 Données écotoxicologiques spécifiques des substances:

Identification substance individuelle	Toxicité aiguë	Espèce	Genre
Linalol (CAS: 78-70-6; CE: 201-134-4)	CL50 27.8 mg/l (96h)	Oncorhynchus mykiss	Poisson
	CE50 59 mg/l (48h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50 88.3 mg/l (96h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
d-Limonen (CAS: 5989-27-5; CE: 227-813-5)	CL50 0,702 mg/l (96h)	Pimephales promelas	Pez
	CE50 0.577 mg/l (48h)	Daphnia magna	Crustáceo
	CE50 -	-	Alga
Citral (CAS: 5392-40-5; CE: 226-394-6)	CL50 6,1 mg/l (24h)	Oryzias latipes	Pez
	CE50 11 mg/l (24h)	Daphnia magna	Crustáceo
	CE50 16 mg/l (72h)	Scenedesmus subspicatus	Alga
a-hexilcinamaldehido (CAS: 101-86-0 CE: 202-983-3)	CL50 1-10 mg/l (96h)	-	Pez
	CE50 1-10 mg/l	-	Crustáceo
	CE50 1-10 mg/l	-	Alga
Galaxolida (CAS: 1222-05-5; CE: 214-946-9)	CL50 0.1-1 mg/l (96h)	-	Pez
	CE50 0.1-1 mg/l	-	Crustáceo
	CE50 0.1-1 mg/l	-	Alga
Hexyl salicylate (CAS: 6259-76-3; CE: 228-408-6)	CL50 0,1-1 mg/l (96h)	-	Pez
	CE50 0,1-1 mg/l	-	Crustáceo
	CE50 0,1-1 mg/l	-	Alga

Identification substance individuelle	Toxicité aiguë	Toxicité aiguë	Genre
---------------------------------------	----------------	----------------	-------

12.2 Persistance et dégradabilité:

Les données formulées ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Identification substance individuelle	Potentiel de bioaccumulation	
Linalol (CAS: 78-70-6; CE: 201-134-4)	BCF	39
	Log POW	2.97
	Potencial	Moderado
d-Limonen (CAS: 5989-27-5; CE: 227-813-5)	BCF	660
	Log POW	4.83
	Potencial	Alto
Citral (CAS: 5392-40-5; CE: 226-394-6)	BCF	10
	Log POW	3.45
	Potencial	Bajo
Geraniol (CAS: 106-24-1; CE: 203-377-1)	BCF	110
	Log POW	3.56
	Potencial	Alto
a-hexilcinamaldehido (CAS: 101-86-0 CE: 202-983-3)	BCF	17
	Log POW	-
	Potencial	Bajo
Galaxolida (CAS: 1222-05-5; CE: 214-946-9)	BCF	1584
	Log POW	5.9
	Potencial	Muy alto

12.4 Mobilité dans le sol:

Les données formulées ne sont pas disponibles, mais sa solubilité ne prévoit pas de mobilité dans l'eau ou au sol.

12.5 Résultats des valeurs PBT et tPtB:

Substance qui ne répond pas aux critères PBT ou tPtB

12.6 Autres effets nocifs: Non décrits.**13 DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes pour le traitement des résidus:**

Code	Description	Type de résidus (Règlement (UE) n° 1357/2014)
20 01 99	Autres fractions non spécifiées en d'autres catégories	Dangereux (HP14 écotoxiques, HP4 irritant - Irritation de la peau et des lésions oculaires)

Les résidus de ce produit doivent être entreposés et étiquetés pour leur réutilisation ultérieure ou leur élimination par un gestionnaire de résidus dangereux autorisé en accord avec la réglementation nationale/européenne en vigueur.

13.2 Gestion des résidus de contenants:

Autant que possible, réutiliser les contenants selon le système SDDR. Pour ce faire, après avoir vidé complètement le contenant, rincer abondamment à l'eau et réutiliser l'eau pour une autre itération ou traiter les effluents comme des résidus de produit selon les indications du paragraphe 13.1.

Les contenants vides et propres peuvent être réutilisés selon la législation locale/nationale/européenne en vigueur ou retirés pour une utilisation ou incinérés par un gestionnaire de résidus urbain ou un gestionnaire industriel autorisé, selon le cas et en accord avec la réglementation nationale/européenne en vigueur.

Les contenants vides contaminés doivent être gérés et retirés par un gestionnaire de résidus autorisés, toujours selon la réglementation nationale/européenne en vigueur.

13.3 Dispositions législatives en relation à la gestion des résidus:

Législation communautaire (Directive 2008/98/CE, 2000/532/CE: Décision de la Commission du 3 de Mai 2000) ou de l'état en relation avec la gestion des résidus.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1 Terrestre (ADR/RID-2015):**

Documents de transport: Carte de route et instructions de sécurité pour le transport.
 Identification du produit: UN3077 SUBSTANCES SOLIDES DANGEREUSES POUR
 L'ENVIRONNEMENT
 N.E.P. (citronelol), 9, GE III, (E)
 Étiquetage: UN-3077 Étiquettes de danger n°: 9 + danger MA
 Groupe d'emballage: III N° danger: 90
 Extension totale par LQ: Paquets de moins de 5 l dans des emballages de moins de 30 kg.

**14.2 Maritime (IMDG 37-14):**

Identification du produit: SUBSTANCES SOLIDES DANGEREUSES POUR
 L'ENVIRONNEMENT, N.E.P. (citronelol)
 N° ONU / Classe / GE: 3077 / 9 / GE III Étiquettes des dangers: 9 + danger MA
 FEm (F-Incendie; S-fuite): oui F-A; S-F Contaminant maritime:

**14.3 Aérienne (IATA/ICAO-2014):**

Identification du produit: SUBSTANCES SOLIDES DANGEREUSES POUR
 L'ENVIRONNEMENT, N.E.P. (citronelol)
 N° ONU / Classe / GE: 3077 / 9 / GE III Étiquettes des dangers: 9 + danger MA

**15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations et législations en matière de sécurité, santé et environnement spécifiques pour la substance ou le mélange:**

- ❖ Composition communiquée au centre anti-poison de Paris.
- ❖ Substances candidates à l'autorisation par le Règlement CE 1907/2006 (REACH): Non applicable.
- ❖ Restrictions à la commercialisation et à l'usage de certaines substances et mélanges dangereux (Annexe XVII du Règlement REACH): Aucun
- ❖ Règlement CE 1005/2009, sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone: Non applicable.
- ❖ Règlement CE 649/2012, relatif à l'exportation-importation de produits chimiques dangereux: Non applicable.
- ❖ Substances actives qui n'ont pas été approuvées conformément à l'Article 9 du règlement (UE) n° 528/2012: Non applicable.
- ❖ Autres indications en étiquetage:
 Ne pas ingérer.
 En cas d'accident, consultez le centre anti-poison de Paris (Tel. 01 40 05 48 48).
COMPOSITION: Autres composantes:

Composantes	Intervalle de concentration
Parfum (<i>linalool, d-limonene, geraniol, citral, citronellol, hexyl cinnamal, bezyl benzoate</i>)	>30%

- ❖ Dispositions particulières en matière de protection des personnes ou de l'environnement:

Il est recommandé d'utiliser les informations recueillies de cette fiche de donnée de sécurité comme données d'entrée pour une évaluation des risques de les circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires de prévention pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non requise.

AUTRES INFORMATIONS

- ❖ Information sur la dose et le mode l'emploi: sur l'étiquette et la fiche technique du produit.
- ❖ Texte complet des phrases législatives mentionnées au paragraphe 3:
 - H226: Liquides et vapeurs inflammables.
 - H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315: Provoque une irritation cutanée.
 - H317: Peut provoquer une réaction allergique sur la peau.
 - H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- ❖ Abréviations utilisées, non spécifiées dans les paragraphes 1 à 16:
 - < : plus petit que; ≤ : plus petit ou égal à; > : plus grand que; ≥ : plus grand ou égal à
 - CAS:** Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).
 - EINECS:** European Inventory of Existing Commercial Substances.
 - REACH:** Registry, Evaluation and Authorization of Chemicals.
 - PBT:** Persistante, Bio cumulable et Toxique.
 - mPmB:** très persistantes et très bio cumulables.
 - VLA-ED:** Valeur Limite environnante – Exposition journalière.
 - VLA-EC:** Valeur Limite environnante – Exposition courte.
 - INSHT:** Institut National de Sécurité et d'Hygiène au travail.
 - CEN:** [Comité Européen de Normalisation \(European Committee for Standardization\)](#).
 - CL50:** Concentration létale al 50%; **DL50:** Dose létale al 50%; **CE50:** Concentration effective au 50%.
 - STOT SE:** Toxicité spécifique selon les organes déterminés (STOT), exposition unique (SE).
 - STOT RE:** Toxicité spécifique selon les organes déterminés en (STOT), exposition répétée (RE).
 - BCF :** Facteur de Bioconcentration (Bioconcentration factor).
 - Log Pow:** Coefficient de répartition octanol/eau.
 - ITC:** Instruction technique complémentaire pour le stockage de produits chimiques dangereux (RD 379/2001)
 - SEVESO:** Nombre commun de la Normativa relative au contrôle des risques inhérents lors des accidents graves dans lesquels sont impliquées des substances dangereuses.
 - n.a.:** non applicable ; **n.d.:** non disponible.
- ❖ Conseils relatifs à la formation:

Une formation minimale en matière de prévention des risques liés au travail est recommandé pour le personnel qui manipulera ce produit dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.
- ❖ Principales sources bibliographiques:
 - <http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis>
 - <http://echa.europa.eu>
 - <http://eur-lex.europa.eu>
 - Fiche de donnée de sécurité de chaque composante.

L'information facilitée dans cette fiche de données de sécurité a été rédigée en accord avec l'annexe II du Règlement CE 1907/2006, relatif au REACH, modifié par le Règlement CE 453/2010, ainsi que le R.D. 255/2003 (Directives 1999/45/CE, 2001/58/CE et 2001/60/CE), et avec le Règlement CE 1272/2008 (CLP) sur la classification, l'étiquetage et le contenant de substance et mélanges dangereux et leurs modifications ultérieures et actualisation à date. Il est aussi en accord avec la RTS de détergents en vigueur (R.D. 770/1999 et le Règlement CE 648/2004 et ses modifications ultérieures.

L'information de cette fiche de données de sécurité est basée sur les propriétés des composantes que nous ont communiqué nos fournisseurs ainsi que nos connaissances au moment de l'édition de cette fiche. La fiche des données de sécurité prétend donner de l'information relative à la valorisation sanitaire et de sécurité sous les conditions dans lesquelles ce produit est transporter, entreposer, ou employé au travail. L'entreprise sous-administrative n'est pas responsable de l'usage que peuvent en faire les usagers. Ce document n'est pas une garantie de qualité.